

Le 31/05/2022, Rennes

Alerte sécheresse, les bons gestes à adopter

L'Ille-et-Vilaine est confrontée à un manque d'eau... Agissons... Économisons !

Le département connaît depuis plusieurs mois une sécheresse importante.

La persistance de conditions anticycloniques sur la France durant cet hiver a en effet des conséquences sur l'alimentation en eau potable en Ille-et-Vilaine : avec un déficit de pluviométrie de 160 mm depuis novembre 2021, les nappes et barrages n'ont pas pu se recharger suffisamment. Cette situation a conduit Monsieur Le Préfet d'Ille-et-Vilaine à prendre, le 24 mai 2022, un arrêté « d'alerte sécheresse » signe d'une forte dégradation de la disponibilité de la ressource.

Ce type d'arrêté illustre bien l'effet du réchauffement climatique

La Collectivité Eau du Bassin Rennais, qui fournit l'eau potable à 75 communes, dont la nôtre, a dû passer la gestion de ses 17 ressources en mode "sécheresse".

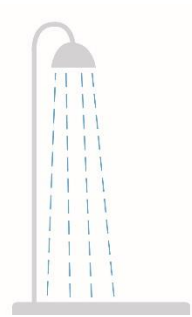
Le but : limiter tout risque de rupture d'approvisionnement en réduisant le prélèvement dans les nappes et en stockant de l'eau dans le barrage de la Chèze, situé à St Thurial, grâce à un pompage printanier dans la rivière le Meu. Ces modifications sont prévues dans les schémas mais restent rares et coûteuses en dépense énergétique. Fin avril, elles ont permis de constituer 3 000 000 de m3 supplémentaires dans nos stocks par rapport à un fonctionnement normal : cela permet également de fournir de l'eau aux structures voisines en déficit.

En tant que consommateur d'eau, vous pouvez agir.

Vous devez d'abord respecter les interdictions suivantes fixées par la Préfecture :

- Interdiction de laver les façades ou les toitures,
- Interdiction de laver les voitures hors stations professionnelles,
- Interdiction de remplir les piscines,
- Interdiction d'arroser les pelouses entre 8h et 20h, mais possibilité d'arroser raisonnablement le potager. Privilégiez la récupération d'eau de pluie.

Vous pouvez aussi suivre ces quelques recommandations, simples mais efficaces, à appliquer dès aujourd'hui :



- 1) Limiter votre douche entre 3 à 5 min par jour et ajuster au mieux le remplissage de la baignoire.

Si tous les 500 000 habitants du Bassin Rennais prenaient leur douche le temps de 2 chansons, on économiserait 5 piscines olympiques chaque jour.



- 2) Éteindre l'eau qui coule inutilement lors du brossage des dents, lavage des mains, rasage ou encore lors de la vaisselle et installer des mousseurs aux robinets de la maison.

Si tous les 500 000 habitants du Bassin Rennais réduisaient de 2 minutes l'eau qui coule inutilement au robinet, on économiserait 600 camions citernes chaque jour.



- 3) Faire tourner votre lave-linge et lave-vaisselle à plein.



- 4) Pensez à la récupération d'eau de pluie pour les usages extérieurs : arrosage, nettoyage terrasse...

De nombreuses communes se sont d'ailleurs engagées dans des diagnostics d'économies d'eau, issus du programme ECODO, pour réduire les consommations des bâtiments communaux : école, gymnase, WC...

Les plus gros consommateurs professionnels du territoire d'Eau du Bassin Rennais sont également accompagnés pour réduire leur consommation grâce à un partenariat avec la CCI, qui leur permet de bénéficier d'un diagnostic gratuit et de subventions pour des travaux d'économies d'eau.

L'eau potable est un bien précieux, économisons-la !

Pour des conseils pratiques rendez-vous sur :

<http://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/gestion-du-service-de-l-eau/74-economies-d-eau.html>

Ou contactez la Collectivité Eau du Bassin Rennais : contact@ebr-collectivite.fr

Vous souhaitez recevoir des mousseurs, remplissez le formulaire :

<https://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/contact/>

Pour connaître l'évolution des restrictions dans votre commune rendez-vous sur :

<http://sigthema35.alwaysdata.net/>

Contact référent :

Laurent Geneau

Directeur Général

Collectivité Eau du Bassin Rennais

lgeneau@ebr-collectivite.fr

Contact presse :

Maryse Crosnier

Chargée de communication

Collectivité Eau du Bassin Rennais

Tél : 02 23 62 27 25 / Portable : 06 24 47 03 86

mcrosnier@ebr-collectivite.fr